S.E.L.A.R.L. ALLIANCE DROIT BÉZIERS
Catherine BONNAFÉ
Xavier DECROIX DARUT
Stéphane ROUSSEAU
Thibaud LAUTIER
19 Square du Rouat
CS 20616
34535 BEZIERS Cedex
Tél : 04.67.28.33.18
: contact@alliancedroit-beziers.fr
nformations et paiement en ligne sur : http://www.alliancedroit-beziers.fr
Paiement par carte bancaire
CIC SUD OUEST
IBAN N°: FR 76 10057 19027 00014281903 76
BIC : CMCIFRPPXXX

ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

EXPEDITION

Ligne directe du gestionnaire de votre dossier : 0750750960

PROCÈS-VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE VINGT-CINQ JUILLET DE 10H10 A 11H20

A LA DEMANDE DE :
La SA BRED - BANQUE POPULAIRE, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire régie par les articles L.512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux Etablissements de crédit, au capital de 1 495 866 772,29 € dont le siège social est à (75012) PARIS 12ÈME, FRANCE, 18 Quai de la Rapée, inscrite au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le N° 552091795, agissant poursuites et diligences de son Président en exercice domicilié en cette qualité audit siège.

EN VERTU :
De La copie exécutoire d'un Acte de Vente contenant prêt reçu en l'Etude de Maître Matthias GABARRON, Notaire Associé à BEZIERS (34) en date du 29/04/2016 et De l'inscription de privilège de prêteur de deniers enregistrée et publiée le 30/05/2016 Sages 3404P04 volume 2016 V numéro 1075

Nous, Catherine Bonnafé, Xavier Decroix Darut, Stéphane Rousseau, Thibaud Lautier, Commissaires de Justice associés, anciennement Huissiers de Justice associés, membres de la S.E.L.A.R.L. Alliance Droit Béziers, à la résidence de Béziers (Hérault) 19 Square du Rouat, l'un d'eux soussigné

Conformément aux dispositions de l'article L322-2 et des articles R322-1 à R322-3 du Code des procédures civiles d'exécution, certifie m'être transporté ce jour à l'adresse suivante : 3 avenue du Passeur Challiès, Résidence Odalys du Golfe 34300 AGDE, le Cap d'Agde

A l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens et droits immobiliers qui y sont situés et appartenant à :

©AVOVENTES.FR

Dont la partie requérante poursuit la saisie et la vente suite à la signification d'un commandement de payer valant saisie demeuré infructueux à l'issue du délai de huit jours imparti par la Loi.

Là étant, j'ai procédé aux opérations qui suivent :

PREMIÈRE PARTIE : PRÉSENTATION DES BIENS DÉCRITS

VUE DEPUIS LA RUE

INFORMATIONS CADASTRALES

Je procède à une capture d'écran sur le site cadastre.gouv :

COUT DE L'ACTE (CODE DE COMMERCE) Décret n°2016-230 du 26 février 2016 Arrêté du 28 février 2020 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice	
Emolument (Art R444-3 C. Com)	219,16
Frais de déplacement (Art A444-48)	7,67
Total HT	226,83
TVA (20,00 %)	45,37
Total TTC	272,20
Acte dispensé de la taxe	

Alliance Droit Béziers

Références : 81232
XDD – PVD – 31/07/2023

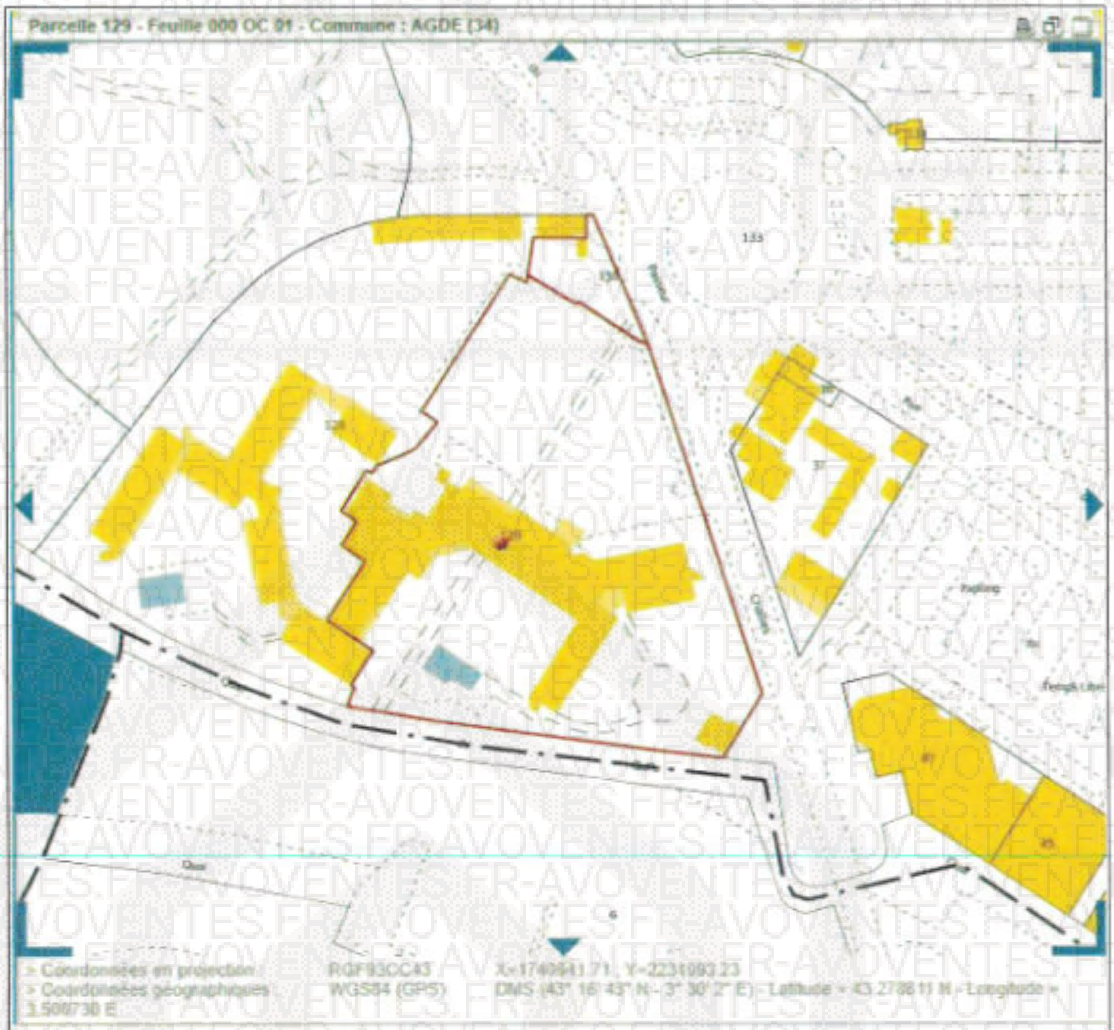

cadastre.gouv.fr

Informations littérales relatives à 2 parcelles sur la commune : AGDE (34).

Références de la parcelle 000 OC 130

Référence cadastrale de la parcelle	**000 OC 130**
Contenance cadastrale	**439 mètres carrés**
Adresse	**3 AV DU PASSEUR CHALLIES 34300 AGDE**

Références de la parcelle 000 OC 129

Référence cadastrale de la parcelle	**000 OC 129**
Contenance cadastrale	**9 265 mètres carrés**
Adresse	**3 AV DU PASSEUR CHALLIES 34300 AGDE**

INFORMATIONS RELATIVES À LA COPROPRIÉTÉ

Dans un ensemble immobilier, parti construit, bâtiments A et B, et partie à édifier Bâtiments C et D, sur un terrain situé à AGDE (34300), station balnéaire du Cap d'Agde, 3 avenue du Passeur Challiès, dont la destination est « Résidence de tourisme » :

La résidence de tourisme divisée en 4 bâtiments :

Bâtiment A : 24 lots
11 en rez-de-chaussée dont 5 T2 – 4 T2 cabine – 23 T3 Cabine
13 lots à l'étage dont 3 studios – 2T2 – 8 T2 4p

Bâtiment B : 39 lots
20 en rez-de-chaussée dont 9 T2 4p – 8 T2 cabine – 3 T3 6p
19 à l'étage 4 T2 4p – 12 T2 cabine 6p – 3 T3 6p

Bâtiment C : 1 unique lot en rez-de-chaussée composé d'un T3 6p

Bâtiment D : 16 lots
8 lots en rez-de-chaussée dont 5 T2 cabine et 3 T3
8 lots à l'étage dont 5 T2 et 3 T3

Elle comporte 83 emplacements de parking, 81 communs et deux privatifs.

La copropriété comporte 80 appartements (dont 40 en rez-de-chaussée et 40 à l'étage) et des locaux communs (réception, bar, salon TV, sanitaires publics, bureau, réserves, bagagerie, laverie, lingerie, local maintenance et vestiaires sanitaires du personnel).
Chaque logement en rez-de-chaussée bénéficiera d'un jardin, ceux de l'étage, de terrasses extérieures.

La mise en œuvre du projet dans son ensemble, entrainera la construction de deux bâtiments, les bâtiments C et D, dont l'emplacement figure sur les plans annexés.

*Cadastré section OC numéro 129 lieudit 3 avenue du Passeur Challiès d'une surface de 92 a 65 ca

Et à titre indivis :

*Cadastré section OC numéro 130, lieudit 3 avenue du Passeur Challiès d'une surface de 4 a 39 ca.

La quotité attachée aux droits indivis est de la moitié.

Origine cadastrale :
Avant la scission et le partage de la copropriété, l'assiette de la copropriété était la parcelle OC numéro 39 (acte de partage et scission de copropriété publié le 23/01/2005 Sages 3404P04 volume 2015 P n°419, suivi d'une attestation rectificative publiée le 05/02/2015 Sages 3404P04 volume 2015 P n°688).

L'ensemble immobilier a fait l'objet d'un règlement de copropriété et état descriptif de division reçu par Maître Henri JOURFIER, Notaire à AGDE, le 29/10/1982 publié le 18/11/1982 volume 5240 n°1.

Ledit règlement de copropriété et état descriptif de division a été modifié suivant :

*Acte par reçu par Maître JOURFIER, Notaire à AGDE, le 22/12/1982, publié le 13/01/1983 volume 5343 n°5 (suppression lot 2 remplacé par lots 3 à 59),
*Acte par reçu par Maître JOURFIER, Notaire à AGDE, le 14/03/1983, publié le 24/03/1983 volume 5481 n°9 (annulation lot 59 remplacé par los 60 à 200),
*Acte par reçu par Maître JOURFIER, Notaire à AGDE, le 29/03/1983, publié le 22/04/1983 volume 5517 n°3 (suppression lot 5 remplacé par lots 201, 202, 203, 204), rectifié suivant acte par reçu par Maître JOURFIER, Notaire à AGDE, le 16/01/1984, publié le 16/02/1984 volume 5963 n°2,
*Acte par reçu par Maître BOURJADE, Notaire à AGDE, le 25/01/1984, publié le 15/03/1984 volume 6002 n°8 (suppression lot 63 remplacé par lots 205 et 206, lots 62 et 205 réunis en lot 207, lots 64 et 206 réunis en lot 208),
*Acte par reçu par Maître JOURFIER, Notaire à AGDE, le 25/05/1984, publié le 14/06/1984 volume 6129 n°8 (suppression lots 55, 56, 57 remplacés par lots 209, 210, 211),
*Acte par reçu par Maître JOURFIER, Notaire à AGDE, le 25/05/1984, publié le 14/06/1984 volume 6129 n°9 (lots 162 à 174 annulés et remplacés par lots 212 à 224),
*Acte par reçu par Maître JOURFIER, Notaire à AGDE, le 25/03/1987, publié le 07/05/1987 volume 7415 n°3 (lot 100 remplacé par 225, 226, lots 99, 225 remplacés par 227 et lots 101, 226 remplacés par 228),
*Acte par reçu par Maître JOURFIER, Notaire à AGDE, le 14/04/1994, publié le 09/06/1994 volume 1994P n°3767, suivi d'une attestation rectificative dressée le 24/06/1994 publiée le 01/07/1994 volume 1994 P n°4301 (jouissance privative de surface de jardin supplémentaire),
*Acte par reçu par Maître BOURJADE, Notaire à AGDE, le 07/01/1999, publié le 21/01/1999 volume 1999 P n°528 (changement de désignation du lot 58 : local technique),
*Acte par reçu par Maître GABARRON, Notaire à BEZIERS, le 30/12/2011, publié le 27/01/2012 volume 2012 P n°803 (subdivision du lot 229 en lots 231 à 292),
*Acte par reçu par Maître GABARRON, Notaire à BEZIERS, le 10/12/2012, publié le 02/01/2013 volume 2013P n°8, suivi d'une attestation rectificative dressée le 24/01/2013 publiée le 28/01/2013 volume 2013 P n°647 (annulation lot 258 en lots 293 et 294),

*Acte par reçu par Maître GABARRON, Notaire à BEZIERS, le 30/12/2014, publié le 23/01/2015 volume 2015 P n°419, suivi d'une attestation rectificative dressée le 30/01/2015 publiée le 28/01/2013 volume 2013 P n°647 (modification de l'assiette foncière).
*Acte par reçu par Maître GABARRON, Notaire à BEZIERS, le 28/09/2015, publié le 02/10/2015 Sages 3404P04 volume 2015 P n°6054, repris pour ordre suivant acte en date du 18/12/2015 publiée le 07/01/2016 Sages 3404P04 volume 2016 P n°83 (suppression des lots 564, 565, 567, 569 à 612 et intégrés aux parties communes dont les tantièmes sont exprimés en 9583èmes)
*Acte par reçu par Maître GABARRON, Notaire à BEZIERS, le 04/08/2015, publié le 02/10/2015 Sages 3404P04 volume 2015 P n°6061, suivi d'une attestation rectificative dressée le 18/12/2015 publiée le 07/01/2016 Sages 3404P04 volume 2016 P n°81 (création du RCP concernant l'ensemble immobilier sur AGDE OC 129 et moitié de OC 130, lots 501 à 614.)

DÉSIGNATION DES BIENS SAISIS

Les biens et droits immobiliers dont s'agit forment :

LE LOT NUMERO CINQ CENT TRENTE DEUX (532)
(ancien lot 261)

Au rez-de-chaussée du bâtiment B, un appartement de type T2 cabine, figurant sous le numéro C0 20 du plan, comprenant séjour, chambre, cabine, salle de bains, WC, et le droit de jouissance privative d'un jardin d'une surface de 25 m².

Et les 129/9.583èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Tels que lesdits biens existent, se poursuivent et comportent avec tous immeubles par destination pouvant en dépendre, sans aucune exception ni réserve.

Les fonctions de syndic sont assurées par SGIT GESTION info@sgitgestion.com, 655 rue René Descartes Parc de la Duranne 13591 AIX-EN-PROVENCE cedex 3, 04.42.60.69.70.

LOCALISATION

La résidence Odalys du Golfe se trouve sur l'Ile des Loisirs. Il s'agit d'une presqu'île de la station balnéaire du Cap d'Agde, connue pour ses boites de nuit, ses restaurants et ses parcs d'attraction, très fréquentée pendant la saison estivale.

Je procède à des captures d'écran sur le site Google Maps :

INFORMATIONS SUR LA VILLE

Je procède à des captures d'écran sur le site Wikipédia :

Le Cap d'Agde

(Redirigé depuis Cap d'Agde)

Le **Cap d'Agde** est une station balnéaire dans la commune française d'Agde (Hérault). Elle se situe au pied d'un ancien volcan, le mont Saint-Loup au bord de la mer Méditerranée. Elle est construite à partir de 1970 sur la planification de l'aménagement touristique du littoral du Languedoc-Roussillon.

La station de loisirs [modifier | modifier le code]

Elle est développée depuis 1970 sur un lieu de très peu d'activité humaine, à partir d'une zone déserte. L'urbanisation réunit au nord du Cap d'Agde les parcelles de la vigne exploitée sur [illegible]. Une rocade automobile relie le Cap d'Agde aux autres pôles urbanisés d'Agde.

La zone de construction a été lancée avec la volonté d'en faire un grand parc urbain[1]. La station se compose tout autour d'un port de plaisance creusé dans un ancien étang. Les bassins du port sont entourés d'un habitat urbain mixte d'immeubles contigus et de pavillons formant des rues, plus des marinas sur des presqu'îles, des quais, ports [illegible] pour une habitation intégrant l'automobile et les bateaux.
Un large boulevard relie les nouveaux quartiers spécifiés par des ronds-points, des boucles secondaires de rues y sont reliées. Un système de [illegible] promenades structurant un habitat dans la verdure est établi sur le plan initial.

Le village naturiste autonome est excentré au Nord de l'agglomération en bord de la Réserve naturelle nationale du Bagnas commune à Agde et Marseillan. La plage naturiste est séparée du cordon des autres plages du Cap d'Agde par un petit port de plaisance, avec actuellement un parc d'hivernage de bateaux.

Des promenades piétons en ville sur le type zone piétonne sont faites dès la conception de la ville nouvelle avec pour marqueurs un dallage de pierres longues en basalte noir. Des « villages de vacances » qui se sont agglomérés les uns aux autres le long de la voie automobile publique ont comporté une structure architecturale de type Néo-régionalisté[2] ou bien brutaliste[3] intégrée aux jardins plantés méditerranéens dont une des composantes est [illegible]. Ces zones privées se sont isolées de plus en plus de l'accès du public.

Les espaces attractifs ont été constitués comme l'île des Loisirs (1 parc d'attraction, 1 casino, des bars et 3 boîtes de nuit), les Arènes du Cap qui proposent divers spectacles (et les toro-piscines durant toute la période estivale), le parc Aqualand (un des premiers) auquel s'ajoute entre le Cap d'Agde et Grau d'Agde la « Cité de l'eau », une construction du XXIe siècle, opération de la ville et de la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée.

Un espace de congrès, un musée important (le musée de l'Éphèbe, seul musée de France consacré à l'archéologie sous-marine), un aquarium marin (église St Benoît[4]), les vestiges de la villa romaine d'Embonne à ses côtés, le mémorial du débarquement 2e Guerre mondiale sur la falaise de basalte complètent l'intérêt pour le site.

La Quartier du Bagnas, dit « Village naturiste » [modifier | modifier le code]

Une des particularités du Cap d'Agde était le village naturiste qui correspond au quartier du Bagnas. À l'origine de sa création en 1974, l'État français l'avait créé exclusivement pour le naturisme dans le cadre de la Mission Racine. Opération de promotion privée exclusive dans un parc privé, il ne respecte cependant pas les directives d'urbanisme excluant les grands ensembles d'architecture à tendances style international posées par l'architecte en chef de la station Cap d'Agde. Il s'agissait d'un des plus importants sites naturistes du monde, le premier d'Europe en capacité d'accueil (hôtels, résidences de tourisme, un camping village).

Cependant, aujourd'hui certains visiteurs et vacanciers ne sont désormais ni l'éthique naturiste, y compris sur les plages à vocation familiale[5-16], et ce quartier est progressivement déserté par les familles naturistes. En réaction, le village du Cap d'Agde a perdu son agrément de la Fédération française de naturisme et les familles de vacanciers naturistes délaissent puis ce lieu pour fréquenter d'autres centres de vacances exclusivement naturistes de la région.

Pour enrayer ce phénomène, une charte du village naturiste est mise en place en 2004. Cette charte a été élaborée par toutes les entités du village : Union des copropriétaires (USCQN), Union de professionnels de tourisme naturiste (UPTN, regroupant commerçants et agences), le Centre hélio-marin René-Oltra (CHM Camping Oltra), la municipalité d'Agde et le Club naturiste du Cap d'Agde (CNCA)[17].

Manifestations [modifier | modifier le code]

- Chaque année, le premier week-end de septembre est l'occasion d'un grand rassemblement de motos Harley-Davidson organisé par l'association des [illegible].
- Tous les 31 décembre a lieu, sur la plage naturiste, le « dernier bain de l'année », événement incontournable de la vie agathoise, où de nombreux naturistes et sympathisants se baignent nus dans une mer pas toujours très chaude.
- L'Union des copropriétaires du quartier naturiste (USCQN) organise chaque été dans l'enceinte du village naturiste, à la fin du mois de juin, une fête populaire, naturiste et citoyenne, avec repas et bal. Cet événement réunit depuis sa création en 2004, environ 400 personnes.
- Tous les deux ans ont lieu les « rencontres nationales et internationales d'échecs ». Cette initiative, depuis sa création en 1994 par la CCAS (Caisse centrale des activités sociales du personnel des industries électriques et gazières), a la particularité de rassembler autour du jeu d'échecs non seulement les salariés des industries électriques et gazières et leurs familles, mais également des salariés d'autres entreprises. Dans le cadre d'une volonté d'ouverture, il est proposé à tout joueur d'échecs de participer en s'inscrivant à l'un des tournois open. Ainsi, au travers des différents tournois au programme, chacun, du débutant au « Grand Maître international », trouve une place au « Cap d'Agde » pour partager sa passion des échecs[17].
- Pour les coureurs à pieds : une course de 15 km à la pédestre, la "Pédestr'Agathoise" qui vous permet de découvrir le Cap d'Agde.

Sport [modifier | modifier le code]

Un cyclo-cross s'y déroule. Il a été le support des Championnats de France de cyclo-cross en 1990 et d'une manche du Challenge la France cycliste de cyclo-cross en 2007.

Transports [modifier | modifier le code]

Comme la plupart des stations de l'Hérault, le Cap d'Agde est bien relié au réseau routier et autoroutier.

Le Cap d'Agde est desservi par l'aéroport de Béziers - Cap d'Agde en Languedoc.

La gare SNCF d'Agde est une station TER et TGV.

La station est desservie par les bus urbains du réseau d'Agde Cap'Bus[18].

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Les biens visés par la présente procédure se composent comme suit : un appartement de type 2 cabine, au rez-de-chaussée du bâtiment B et le droit de jouissance privative d'un jardin d'une surface de 25 m².

Références : 81232
XDD – PVD – 31/07/2023

Je reproduis ci-après les croquis et relevés de surface réalisés par le ou les diagnostiqueurs :

Résidence Hôtel du Golfe
Bâtiment B - RDC - Appartement N°2034300 LE CAP D'AGDE

Légende :

: porte
: fenêtre
: gaine technique
: placard

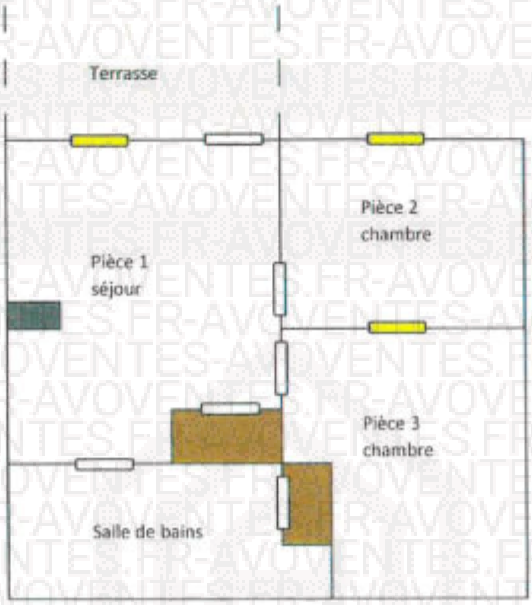

Localisation	Surfaces Privatives (m²)	Surfaces non prises en compte (m²)	Justification
Pièce 1 séjour cuisine (RDC)	18,19 Dont placard : 0.79		
Pièce 2 chambre (RDC)	11,63		
Salle de bains (RDC)	5,62	0,58	Placard avec chauffe-eau
Pièce 3 chambre (RDC)	13,04		
Total :	**48,48**	**0,58**	

En conséquence, après relevé du 25/07/2023, nous certifions que la surface privative « Loi Carrez » est de 48,48 m².
(quarante huit mètres carrés et quarante huit centimètres carrés)

CONDITIONS D'OCCUPATION DES BIENS DÉCRITS

Les biens décrits sont donnés à bail commercial de locaux meublés sous seing privé à la SAS ODALYS RESIDENCES, pour une durée de neuf années suivant contrat en date du 1er décembre 2015 et moyennant un loyer annuel de 11427€ TTC pour les années 1 et 2, puis de 5872€ TTC outre un loyer variable additionnel égal à 10 % du résultat net d'exploitation HT de l'année précédente (rapporté aux tantièmes) pour les années suivantes.

La copie du contrat est annexée au présent acte et sera incorporée au cahier des conditions de la vente.

DEUXIÈME PARTIE : ACCÈS AUX BIENS DÉCRITS ET DIAGNOSTICS

Pour l'application des dispositions de l'article A 444-18 du Code de commerce, il est précisé que les opérations de description, et le cas échéant d'ouverture forcée et de réalisation des diagnostics techniques prescrits par la Loi, se sont déroulées ce jour entre 10h10 et 11h20.

L'accès aux biens décrits a été rendu possible par la directrice de la société preneuse, à qui j'ai exposé mon identité, ma qualité et l'objet de ma mission, et qui a accepté de me laisser procéder.

Lors de mes opérations, je suis accompagné pa ©AVOVENTES.FR en charge des diagnostics techniques règlementaires qui seront intégrés au cahier des conditions de la vente.

TROISIÈME PARTIE : DESCRIPTION DES BIENS VISÉS PAR LA PROCÉDURE

Toutes les pièces sont visitées, décrites et numérotées dans le sens horaire.

<u>TERRASSE</u> :

Le lot 532 vient avec le droit de jouissance privative d'un jardin d'une surface de 25 m².

En réalité, il s'agit d'une petite terrasse en bois posée sur un lit de graviers. Dans le prolongement de celle-ci on trouve du gravier ainsi que des plantations entretenues.

La terrasse est située au-devant de la porte d'entrée de l'appartement entre la baie vitrée et l'escalier en bois qui permet d'atteindre le premier étage de l'immeuble.

Elle est séparée de la terrasse de l'appartement voisin par un panneau en bois.

SEJOUR :

Depuis la terrasse, l'accès se fait par une porte vitrée, partie intégrante d'un ensemble de menuiserie constitué de cette porte-fenêtre ainsi que de quatre vitrages. Le tout est composé d'un châssis en aluminium laqué blanc et d'un double vitrage. Il n'y a pas de volet.

Le sol reçoit un carrelage clair. Les murs et le plafond sont peints.

La pièce s'éclaire par des spots encastrés dans le plafond ainsi que par deux appliques murales. Elle dispose d'un split de climatisation.

Elle reçoit un placard encastré qui s'ouvre par deux portes.

Références : 81232
XDD – PVD – 31/07/2023

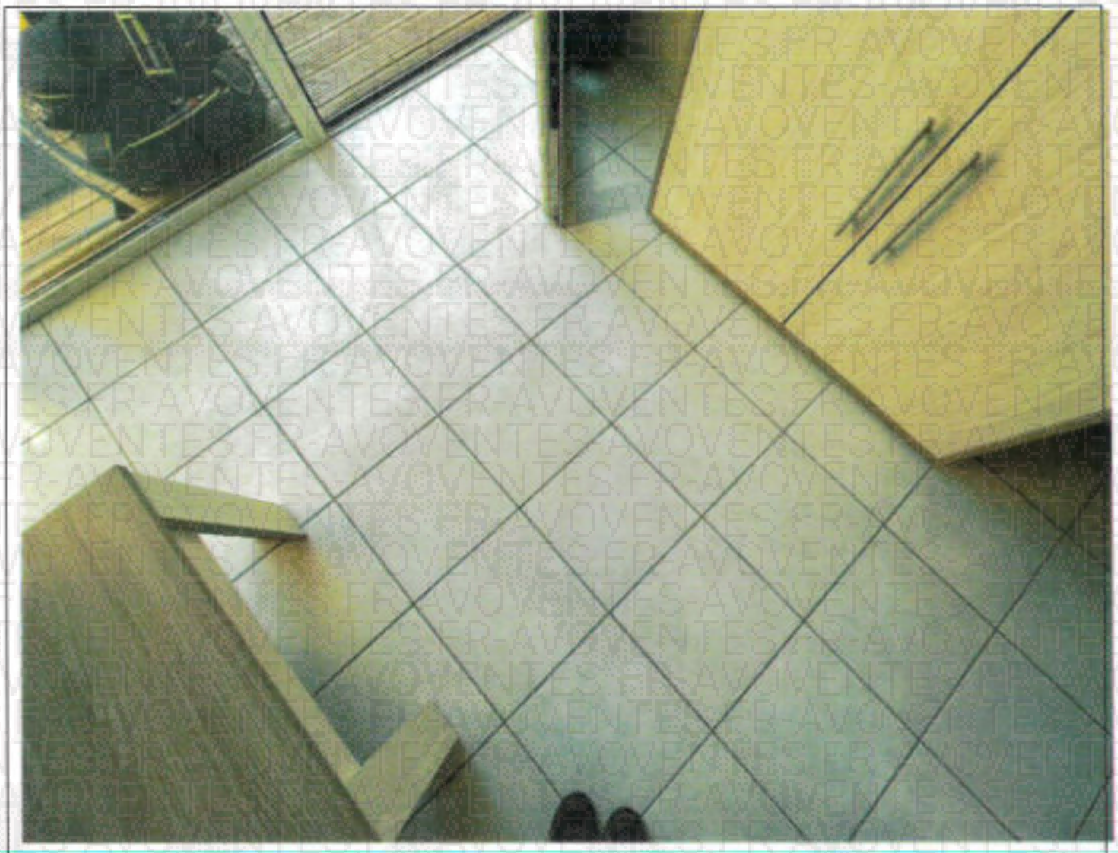

Références : 81232
XDD – PVD – 31/07/2023

Références : 81232
XDD – PVD – 31/07/2023

COIN CUISINE :

Il se trouve au fond à droite du séjour derrière un petit retour de mur.

Il est équipé de mobilier mélaminé avec un évier simple bac inox.

Il est ventilé par une bouche de VMC.

CHAMBRE 1 :

Depuis le séjour, l'accès se fait par une porte en bois rase.

Le carrelage, les peintures murales et celles du plafond sont identiques à celles du séjour.

La pièce est chauffée par un radiateur électrique et éclairée par des spots encastrés dans le plafond ainsi que par des appliques murales présentes dans la tête de lit.

Elle est ajourée sur l'escalier qui mène à l'étage de l'immeuble par un ensemble menuisé qui occupe toute la façade et qui est composé de cinq panneaux vitrés et d'un vantail de fenêtre. Le tout est composé d'un châssis en aluminium laqué blanc et de double vitrage sans volet.

La cloison de la chambre 2 est également ajourée par un vitrage fixe.

©AVOVENTES.FR

Références : 81232
XDD – PVD – 31/07/2023

Références : 81232
XDD – PVD – 31/07/2023

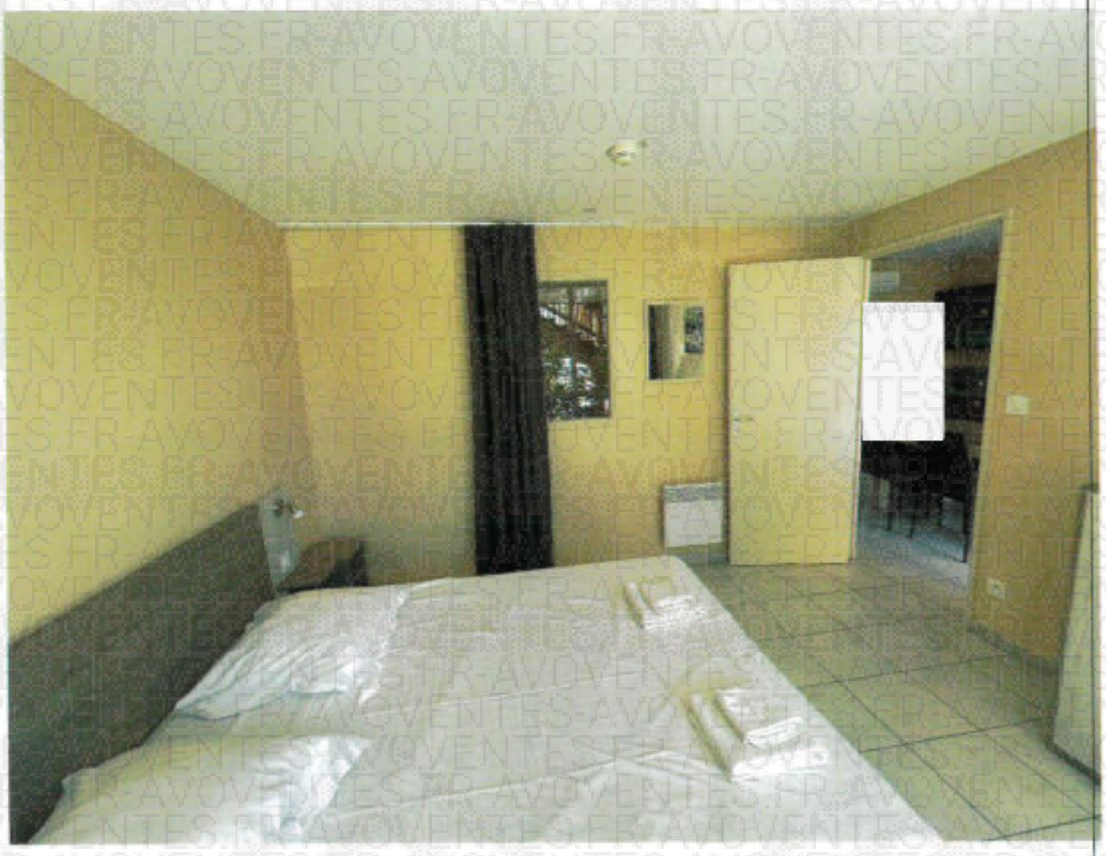

CHAMBRE 2 :

Ici aussi, l'accès se fait par une porte en bois rase depuis le séjour.

Le carrelage, les peintures du mur et du plafond sont identiques aux pièces précédentes.

L'éclairage se fait par des spots encastrés dans le plafond et des appliques murales intégrées dans la tête de lit.

Il s'agit d'une pièce aveugle, mais comme signalé précédemment la cloison de la chambre 2 est ajourée par un vitrage fixe.

Elle est également chauffée par un radiateur électrique.

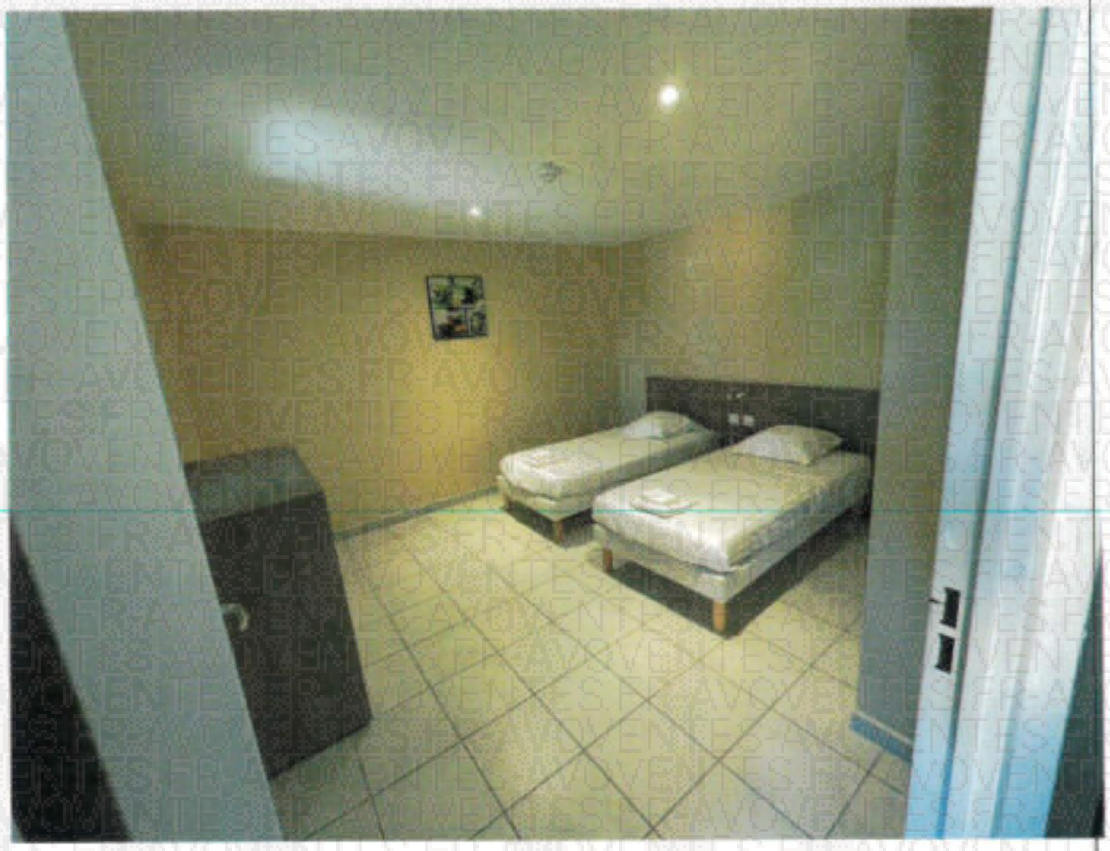

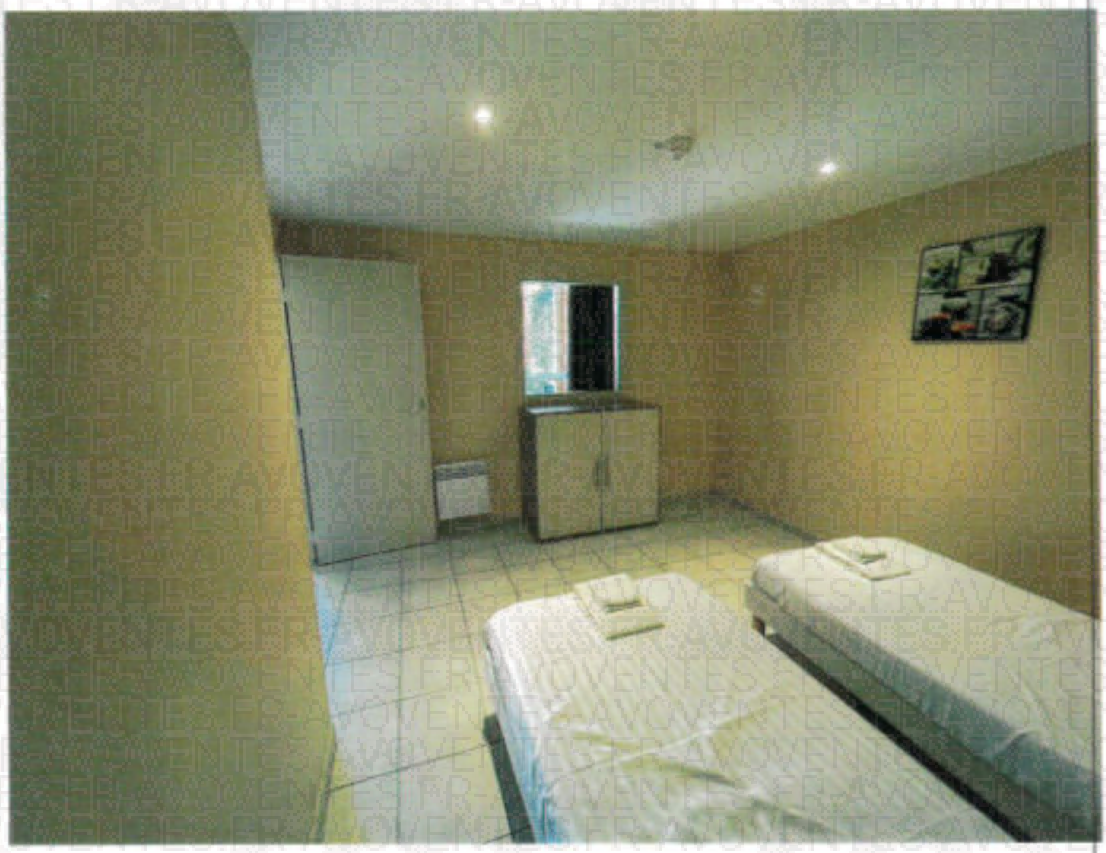

SALLE DE BAIN :

Depuis le séjour, l'accès se fait par une porte en bois rase située à côté du coin cuisine.

Le carrelage, les peintures murales et celles du plafond sont identiques aux pièces précédentes.

L'éclairage se fait par des spots encastrés dans le plafond ou par des appliques murales.

La pièce est équipée d'un meuble recevant deux vasques, d'une baignoire acrylique avec tablier et crédence carrelée et pare-douche, d'une cuvette de toilettes sur pied.

Elle est chauffée par un sèche-serviette.

Un placard encastré reçoit un grand ballon d'eau chaude posé au sol sur son support.

Le plafond est percé par une trappe permettant l'accès aux combles.

La salle de bain est ventilée par une bouche de VMC.

Mes opérations étant terminées, je me suis retiré. Les photographies des lieux sont intégrées au présent procès-verbal.

Et de ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Xavier DECROIX DARUT

Références : 81232
XDD – PVD – 31/07/2023